



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 01 octobre 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le **premier octobre, à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Bouy, régulièrement convoqué le **24 septembre 2018** s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **Thierry CHAPPAT**, Maire de la Commune.

Etaient présents : CHAPPAT Thierry, LEMPEREUR Francis, GUILLAUMET Sébastien, Adelin BERTON, Sandrine REICHART, GUILLAUMET Vincent, Pascal DEDET, SAOUSSA Isabelle, GIRARD Dominique, Hervé MACHET, Raphaël FAILLIOT, Edouard CHATELAIN.

Absents excusés : Emmanuel RENAULT – Audrey GUENAT-COUVERT a donné pouvoir à Francis LEMPEREUR, Alain MAIZIERES a donné pouvoir à Sébastien GUILLAUMET.

Monsieur Francis LEMPEREUR été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

1/ approbation des comptes-rendus des 25 juin et 07 juillet 2018

2/ nomination d'un secrétaire de séance : Francis LEMPEREUR

3/ personnel :

Mise à jour délibération 35-1/2015 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour la délibération n° 35-1/2015 afin d'y ajouter le grade d'adjoint technique principal de 2^e classe et les contrats aidés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR d'inclure cette modification.

Contrats aidés – avenant n°1 et pose d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la démission de la personne en charge de l'entretien des locaux, sa charge de travail a été répercuté sur le contrat aidé pour 7 heures et sur le poste de l'ATSEM pour 4h30. Concernant le contrat aidé qui se termine le 02 novembre, une demande pour un nouveau contrat aidé a été faite sans réponse à ce jour. Monsieur le Maire propose au cas où la commune ne pourrait pas bénéficier d'un nouveau contrat aidé d'embaucher la personne en place car elle est déjà formée sur le service périscolaire, en attente de l'obtention d'un contrat aidé. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR cette nouvelle organisation du travail.

4/ achat de matériel

Remboursement d'une facture IKEA : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rembourser à l'enseignante des CM, une facture de matériel qu'elle a acheté directement chez IKEA (après accord du Maire). Cette facture 6457765 du 23 juillet 2018 s'élève à 136.96 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR le remboursement de cette facture de 136.96 euros à l'enseignantes.

ZNA – zéro phyto – achat de matériel : Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris dernièrement une délibération afin d'organiser des commandes groupées avec les communes de Livry-Louvercy, Les Grandes Loges et Bouy pour l'achat de matériel. Il explique que la commune de Livry-Louvercy sera porteuse de ce groupement de commandes et qu'en tout dernier les communes de Bouy et des Grandes Loges seront amenées à rembourser leur quote-part à la commune de Livry-Louvercy. Monsieur le Maire indique également que le matériel peut être subventionné à hauteur de 50 % et donne lecture du matériel proposé à l'achat chez Rocha, à savoir :

- Un désherbeur thermique pour 2390 euros HT
- Un conducteur marchand avec brosse de balayage et balayeuse avec bac de ramassage (matériel KERSTEN) pour la somme de 7459.80 euros HT (achat mutualisé avec la commune de Livry-Louvercy)
- Un désherbeur chemin pour 4497.10 euros HT

Une discussion s'ensuit sur l'utilité de certains matériels et il est décidé par 11 voix POUR, 01 voix CONTRE et 02 abstentions de lancer cet acquisition mutualisée qui sera gérée par la commune de Livry-Louvercy.

5/ coopérative scolaire – versement d'une subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'opération « coin nature » menée à l'école et indique qu'une subvention de 500 euros a été versée sur le compte de la commune alors que les dépenses s'élevaient à la somme de 327.07 euros. Il propose de reverser le supplément soit la somme de 172.93 euros à la coopérative scolaire « les copains du petit prince ».

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR le versement de cette somme à la coopérative scolaire « les copains du petit prince ».

Plan mercredi : Monsieur le Maire rappelle l'organisation de l'école et du service périscolaire avec passage à 4 jours et demis avec mise en place d'un PEDT permettant de financer en partie les activités proposées par le service périscolaire dans le cadre des TAP, puis du passage à 4 jours avec suppression des TAP. Il indique qu'un nouveau système « plan mercredi » est en cours actuellement mais que la commune est en attente d'informations de la part de la CAF. En tout état de cause, ce nouveau système pourrait être mis en place à Bouy avec un nouveau PEDT ce qui permettrait à la commune de percevoir la somme de 1 euro par heure de garde d'enfant au lieu de 0.50 euros actuellement.

6/ urbanisme – révision modification du PLU

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas ce soir de prévoir la révision du PLU mais de lancer une réflexion. En effet suite à la vente de la maison de la SOCAH, maison de gardiennage de l'usine, les futurs acquéreurs ont questionné Monsieur le Maire sur deux points, à savoir la reconstruction si sinistre et l'éventuelle revente car cette maison est située en zone UI. Concernant la reconstruction, le service URBANISME de la CAC a été saisi et la réponse est que la reconstruction à l'identique est possible dans les 10 ans suivant le sinistre. Il indique également que toutes constructions sont interdites sur la parcelle puisqu'en zone UI. Pour la revente éventuelle, il y aurait la possibilité de réviser le PLU mais Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réunir la commission d'urbanisme afin de voir s'il y aurait d'autre modification à apporter. Il indique qu'actuellement il y a un forçage au niveau des zones agricoles.

7/ trésorerie – délibération pour changement de comptable et versement de l'indemnité de conseil

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération suite au changement de comptable et qu'il convient également de prévoir le versement de l'indemnité 2018.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR, de prendre cette délibération pour le changement de comptable et le versement de l'indemnité 2018 au taux de 100 %.

8/ taxes ordures ménagères – remboursement par les locataires

Monsieur le Maire indique qu'une délibération doit être prise afin que la commune puisse se faire rembourser la taxe « ordures ménagères » par les locataires, à savoir : 110 euros et 138 euros

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR, de prendre cette délibération pour obtenir le remboursement de la taxe « ordures ménagères » des locataires actuels.

9/ élections – délégués à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique le nouveau système de gestion de la liste électorale en direct par l'INSEE par l'intermédiaire de l'application REU et donne lecture du courrier du Préfet concernant la composition de la commission de contrôle. Après un tour de table les conseillers suivants se proposent pour composer cette commission, à savoir :

Sandrine REICHART – Isabelle SAOUSSA – Raphaël FAILLIOT – Pascal DEDET

10/ classification route

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les routes d'intérêt communautaire inscrites dans les compétences de l'ex-CCRM. Puis il indique qu'une commission de travail s'est réunie au sein de la CAC pour définir une nouvelle compétence « voirie » et il expose les « solutions » proposées. Monsieur le Maire donne le point de vue de la commune des Grandes Loges. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix POUR de sortir la route des Grandes Loges du tableau vert et de l'inscrire dans le tableau jaune.

11/ travaux au cimetière

Le Maire indique qu'il y a lieu d'établir une mise à jour des tombes relevées, de prévoir un jardin du souvenir, de prévoir également la réfection du dessus du mur car avec le vent les tuiles s'en vont.

Il faut prévoir une demande de devis à différentes entreprises.

12/ informations et questions diverses

Vente parcelle F224 et F 232 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Maître Chépy. Il indique avoir répondu négativement à cette demande.

Droit de préemption : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil, à savoir 7 dossiers ont été reçus en mairie. Il a répondu que la commune ne préemptait pas sur ces dossiers.

Travaux chemin des vignes – mont oison – pont du ruisseau

Monsieur le Maire fait le point des dossiers finis, à savoir :

- La rue du mont oison :

Prévu	mandaté	detr	conseil départemental	fonds concours CAC
29 000 euros HT	21 920 euros HT	5 370.40 euros	0.00	7 550 euros

Reste à charge de la commune : 8 999.96 euros TTC

- Aménagement rue du Mont Oison :

Prévu	mandaté	detr	conseil départemental	fonds concours CAC
43 700 euros HT	27 220.43 euros HT	0.00	6 173 euros	0.00

Reste à charge de la commune : 21 047.43 euros TTC (mais en attente du versement)

- Chemin des Vignes – PN 18 :

Prévu	mandaté	detr	conseil départemental	fonds concours CAC
74 700 euros HT	30 695.39 euros HT	6 139.08 euros	0.00	27 000

Reste à charge de la commune : en attente du versement des subventions

Rénovation école maternelle :

Monsieur le Maire indique que les travaux pour la cour auront lieu durant les vacances scolaires de la Toussaint. Par contre concernant les lots 2 et 3 n'ont pas reçu d'offres, il convient donc de relancer. Monsieur le Maire indique que depuis le 1er octobre, tout marché supérieur à 25 000 euros HT doit faire l'objet d'une procédure de dématérialisation et qu'il doit voir avec les services de la CAC s'il est possible que ce dossier leur soit confié.

Budget – baisse des dotations :

Budget : renseignements baisse de la DSR et lettre commune avec Mourmelon au Préfet

Monsieur le Maire explique le pourquoi de la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et il indique qu'il doit voir avec les communes de l'ex-ccrm pour envoyer un courrier au Préfet.

Mariage :

Monsieur le Maire fait circuler le carton de remerciements pour le mariage d'une conseillère municipale.

Montée en haut débit :

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du SIEM. Actuellement, du personnel travaille sur le relais de Bouy et le basculement aura lieu le mardi 02 octobre. Il indique que la commune a fait la demande d'augmentation du débit et que deux « box » doivent être livrées prochainement.

Vœux du maire :

Le Maire communiquera la date (soit le 03 ou le 04 janvier) à la secrétaire pour impression des invitations.

Cérémonies du 11 novembre :

Question : qui va chercher les trois gerbes pour les cérémonies du 11 novembre. Après un tour de table, il est décidé d'envoyer la même personne que l'an dernier, à savoir Emmanuel RENAULT.

Congrès des maires – sortie du 21 novembre 2018 :

L'association des maires de la marne organise une sortie en car le 21 novembre mais après un tour de table, aucun élu ne souhaite participer à cette sortie. Monsieur le Maire indique qu'il ira par ses propres moyens.

Géoter – rapport 2017 :

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont été destinataires de ce rapport. Oui tout le monde l'a reçu soit sur messagerie soit par portage à domicile. Aucune remarque particulière n'est formulée. Monsieur le Maire indique que ce « service » sera repris par la CAC à compter du 1^{er} janvier 2020. Monsieur le Maire explique le système de collecte en place actuellement sur les communes de la CAC.

CAC - rapport 2017 :

Monsieur le Maire donne aux conseillers présents ce rapport pour études.

Dossier aide sociale :

Monsieur le Maire revient sur ce dossier dont le sinistre a eu lieu en juillet 2015. La CCRM a pris en charge le relogement de la famille pour trois nuitées au gîte de Saint Hilaire le Grand. Actuellement, il y a toujours une facture de 1500 euros en souffrance. Monsieur le Maire indique que d'après certaines informations à vérifier, la famille a perdu au tribunal et qu'il convient de voir ce qui peut être fait au niveau de la facture en cours. Monsieur le Maire propose la prise en charge de cette facture. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix POUR la prise en charge de cette facture au titre de l'aide sociale.

Après conseil : il s'avère que l'information du résultat du jugement était erronée, la famille a gagné. Leur avocat gère les factures restant à régler. La délibération est donc annulée.

Association foncière :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'association foncière et qu'il verra avec le Président. Une délibération sera prise au prochain conseil courant novembre.

SNCF :

Monsieur le Maire indique avoir reçu juste avant le conseil un courriel de la SNCF pour des travaux le long de la ligne LGV. En fait ce courriel est destiné à l'association foncière et Monsieur le Maire donne ce dossier à Monsieur Hervé MACHET, président de l'AF de Bouy.

Banque alimentaire :

La collecte aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre. Un courrier parviendra en mairie afin de prévoir des conseillers volontaires pour tenir « une permanence » soit chez Netto, soit chez Intermarché.

Monsieur le Maire indique que la commune de Bouy est bien représentée dans cette opération.

Compétence « transports » de la CAC :

Une refonte du système a eu lieu et des flyers ont été distribués dans les communes sauf à Bouy, la secrétaire étant absente lors de cette distribution au mois d'août mais un article est paru dans le mot du pays.

Suite à la mise en place de ce nouveau système, une réunion d'information aura lieu le 09 octobre à Mourmelon le Grand.

Certains conseillers indiquent que les bus prennent le circuit dans le mauvais sens par rapport aux arrêts de bus.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire et Adelin Berton indique que les travaux de voirie commencent à partir du 8 octobre, qu'un arrêté a été pris et que Cristal Union a été informée afin que ces chauffeurs des camions de collecte de betteraves soient prudents durant ces perturbations.
- Monsieur le Maire et Adelin Berton informe le conseil qu'une campagne de changement de panneaux de signalisation aura lieu sur la commune afin de changer ceux qui sont trop abîmés.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que des jeunes roulent en overboards sur la route sans aucune protection et ne sont pas prudents. Il a rédigé un article dans le mot du pays qui a été distribué ce matin.
- Il est signalé un problème d'éclairage au niveau de la maison Sigoillot
- Il est demandé comment faire pour que le terrain de boules (parking devant la mairie) reste éclairé afin que les jeunes puissent jouer car actuellement l'éclairage se coupe. Des travaux sont prévus pour améliorer ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance : Francis LEMPEREUR